

COMPTE-RENDU REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 11 DECEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le onze décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de BOVEL, légalement convoqué (convocation en date du 3 décembre 2015), s'est réuni, en mairie, sous la présidence de José MERCIER, Maire.

PRESENTS: MM. MERCIER, HIGNET, LESEIGNEUR, DENIER, DE SALLIER, DENIEL, CARIOU, COLLIN, AUBAUD, LERAY.

ABSENT EXCUSE: Christophe LEFEUVRE (procuration à Gilbert HIGNET), Géraldine PELLÉ, Marina RUE (procuration à Julie CARIOU), Philippe HELO (procuration à Xavier DENIER).

Nombres de présents : 10

Secrétaire : Christian DE SALLIER.

Compte-rendu affiché le 18 DECEMBRE 2015.

Délibération N° 2015.12.01

VALIDATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 6 NOVEMBRE 2015

Le Conseil Municipal adopte le compte-rendu de la séance du 6 novembre 2015 sans réserve ni remarque comme étant fidèle aux débats et décisions qui ont été les siens.

Délibération N° 2015.12.02 AMENAGEMENT CIMETIERE

Lors de sa séance du 6 novembre 2015, le Conseil Municipal avait inscrit des crédits à hauteur de 45 000 € TTC pour l'aménagement du cimetière.

Les travaux ont commencé. Des problèmes sont apparus en raison de la nature du sol et de l'épaisseur de l'empierrement prévu. Il y a lieu de prévoir du terrassement et de l'empierrement supplémentaires.

Le mur du cimetière est en mauvais état. Il y a lieu de le réparer sur environ 30 mètres linéaires (coût : environ 5 000 €).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de réaliser les travaux et décide d'ajouter 10 200 € de dépenses au budget et de réajuster le montant des subventions attendues (décision modificative n° 5).

Délibération N° 2015.12.03 TRAVAUX ACCESSIBILITE PRES MAIRIE

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal, lors de sa séance du 6 novembre, a décidé d'inscrire 4 700 € au budget 2015, en section d'investissement, opération 92015 – Travaux d'accessibilité mairie, article 2151.

Il informe le Conseil Municipal qu'il a accepté par décision du Maire n° 2015.21 le devis SAABE d'un montant de 4623.60 € TTC. Il informe le Conseil Municipal qu'il va demander à SAABE de repréciser l'épaisseur l'empierrement.

Délibération N° 2015.12.04 CENTRALE DE PROGRAMMATION CHAUFFAGE SALLE POLYVALENTE

La salle polyvalente est équipée d'une centrale de programmation du chauffage qui permet de programmer, à l'avance, les horaires et la température voulue. Le chauffage se déclenche automatiquement an fonction de la température extérieure afin d'atteindre la température choisie à l'heure voulue. Ceci, en évitant que le chauffage se déclenche et monte en puissance rapidement, permet d'économiser de l'énergie. On ne peut pas, actuellement, utiliser le chauffage en manuel.

La société Delta Dore nous a fait savoir qu'elle n'assurerait plus le service après-vente pour le remplacement de pièce défectueuse à compter du 1^{er} janvier 2016. Elle nous a proposé un nouveau matériel au prix de 5 980 € TTC, livrable sous douze semaines.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de demander un devis auprès d'un électricien pour un autre système.

Délibération N° 2015.12.05 HORLOGE DIGITALE MAIRIE

L'horloge digitale extérieure de la mairie est en panne et ne peut être réparée.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de ne pas la remplacer, le panneau lumineux, comportant les mêmes informations, étant situé à proximité.

Délibération N° 2015.12.06

PHOTOCOPIES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES

Lors de sa séance du 6 novembre 2015, le Conseil Municipal avait autorisé les parents d'élèves (représentants au conseil d'école et membres du Bureau de l'Association de Parents d'élèves) à effectuer les photocopies de documents nécessaires à leurs fonctions, en mairie, aux horaires d'ouverture, avec un maximum de 500 copies gratuites par an.

Monsieur le Président de l'Association de Parents d'Elèves a expliqué que les membres du Bureau travaillent et ne peuvent pas venir aux horaires d'ouverture de la mairie. Il propose de désigner deux personnes qui seraient autorisées à réaliser les photocopies à l'école en accord avec la Directrice.

Considérant que le plan Vigipirate réglemente l'entrée des personnes extérieures dans les locaux scolaires, qu'il n'est pas souhaitable pour des raisons de responsabilité que des personnes entrent dans l'école à tout moment, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, maintient sa décision du 6 novembre et demande aux représentants de parents d'élèves de faire leurs photocopies en mairie, aux horaires d'ouverture et non plus à l'école.

Délibération N° 2015.12.07 FILTRES ORDINATEURS ECOLE

La Directrice de l'école demande que des filtres de navigation soient installés sur les ordinateurs utilisés par les élèves. MICRO.C qui assure la maintenance du matériel informatique de l'école, a fourni un devis d'un montant de 480 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de faire installer le dispositif de filtrage.

Délibération N° 2015.12.08 REFECTION CHEMIN RURAL LA FORGE

Ce sujet sera revu lors d'une prochaine séance.

Délibération N° 2015.12.09

PROJET SANITAIRES EXTERIEURS SUR ZONE DE LOISIRS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de créer des sanitaires extérieurs près de la salle polyvalente pour la zone de loisirs.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de lancer ce projet.
- autorise le Maire à contacter un maître d'œuvre et à signer tous documents.
- de prévoir des crédits au budget (1 000 €).

Délibération N° 2015.11.10

PROJET SANITAIRES EXTERIEURS ET ZONE CAMPING CAR DERRIERE MAIRIE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire, pour l'accessibilité handicapés, de créer de nouveaux sanitaires extérieurs derrière la mairie. Un site de vidange pour les camping-cars serait également souhaitable

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- de lancer ce projet et autorise le Maire à contacter un maître d'œuvre et à signer tous documents.
- de prévoir des crédits au budget (1 000 €).

Délibération N° 2015.12.11 DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET (DM5)

Il y a lieu d'ajuster et d'ajouter les crédits prévus lors des décisions de ce jour concernant les travaux du cimetière et les projets de constructions des sanitaires extérieurs ainsi que d'ajuster les articles 64168 et 6531.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de modifier comme suit le budget :

SECTION DEFONCTIONNEMENT	
Dépenses	
Artide 61522 - Bâtiments	-8000
Artide 64168 - Personnel d'insertion	5000
Artide 6531 - Indemnités des élus	3000
total dépenses	0
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	
Artide 2313 - Opération 42013 - Travaux cimetière	10200
Artide 2031 - Opération 102015 Projet sanitaires et	
zone camping car derrière mairie	1000
Artide 2031 - Opération 112015 - Projet sanitaires	
extérieurs près salle polyvalente	1000
Artide 020 - Dépenses imprévues	-7666
Total dépenses	4534
Recettes	
Artide 1321 - Opération 42013 - DETR	3749
Artide 1328 - Opération 42013 - Subvention Sénat	785
Total recettes	4534

SUBVENTION LIVRES ECOLE 2016

En 2015, il a été inscrit au budget une somme de 4 650 € à l'article 6067 – Fournitures scolaires, dont 300 € pour achat de livres et 4350 € pour autres fournitures scolaires (46.27 € / élève inscrit au 1/1/2015 x 94 élèves).

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'inscrire au budget 2016, un crédit de 320 € pour l'achat de livres pour l'école.

Délibération N° 2015.11.13

SCHEMA DE MUTUALISATION VALLONS DE HAUTE BRETAGNE COMMUNAUTE

La loi oblige les Présidents des communautés de communes à établir un rapport relatif aux mutualisations des services entre l'EPCI et les communes et à le mettre en œuvre pendant la durée du mandat.

La mutualisation des services concerne la mise à disposition de moyens, la constitution de services communs, la mise en commun de matériels, d'agents. Elle favorise aussi la collaboration entre les communes.

Un groupe de travail auxquels ont participé des agents et des élus des communes et de VHBC a été constitué et a étudié les possibilités sur le territoire de VHBC.

Nous avons reçu le projet de schéma de mutualisation des services.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve le projet de schéma de mutualisation proposé par VHBC.

Délibération N° 2015.12.14

FORMATION AU 1^{ER} SECOURS

Lors d'une précédente réunion, des élus avaient souhaité bénéficier d'une formation aux premiers secours.

L'Association de secourisme du pays de Maure-de Bretagne propose d'organiser localement une session au prix de 50 € par stagiaire.

Le Conseil Municipal accepte de financer cette formation aux élus.

Délibération N° 2015.12.15

ENQUETE GAEC PORCS SAINS

Une enquête publique a lieu du 23 novembre au 24 décembre 2015 concernant la demande d'autorisation d'agrandir un élevage porcin déposée par le GAEC DES PORCS SAINS (GUIGNEN).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas donner d'avis.

Délibération N° 2015.12.16

FETE DU CHANT 2016

L'Association L'Epille, organisatrice de la Fête du Chant à BOVEL, demande à bénéficier des mêmes conditions que les années précédentes, pour 2016 :

- mise à disposition de locaux : salle polyvalente, école, église
- prise en charge du vin d'honneur du dimanche par la Commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de poursuivre son partenariat avec L'Epille pour la fête du chant 2016 (mise à disposition gracieuse des locaux ci-dessus et prise en charge du vin d'honneur).

Délibération N° 2015.12.17

RALLYE VOITURES ANCIENNES

Une association a demandé à organiser une étape de son rallye de voitures anciennes à BOVEL en 2016. Il n'est pas possible d'accueillir cette manifestation à Bovel car c'est en même temps que la fête du chant.

Délibération N° 2015.12.18

SUBVENTION A L'ADMR

Gilbert HIGNET présente les activités de l'Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural de Maure de Bretagne et tout l'intérêt de cet organisme qui agit dans le domaine de l'aide à la personne (aide aux malades, aux personnes âgées, gardes atypiques ...).

Une discussion s'engage sur le versement d'une subvention à l'ADMR notamment pour les gardes atypiques.

Ce sujet sera revu ultérieurement après avoir eu des précisions complémentaires.

Affiché le 18 DECEMBRE 2015 Le Maire, José MERCIER.